

**DÉPARTEMENT DES YVELINES**  
 Arrondissement de RAMBOUILLET  
 Canton de  
 Saint-Arnoult-en-Yvelines  
 8888 8888  
**Commune de**  
**SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 octobre 2013**

**L'an deux mil treize, le quinze octobre à 20h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude HUSSON, Maire.**

**Étaient présents durant l'ensemble de la séance :**

Mr HUSSON. Mme GNEMMI. Mr. DEROFF. Mme COLIN. M. SALVARY. Mme THAUVIN B. Mme COHEN. Mr BRUNEAU. Mr COUBLE. Mr MARINOT. Mme PIRIOU. Mr ALISON. Mr PUJOL. Mr AUBERTIN. Mr BARAUT. Mme BRETAGNE. Mme THAUVIN M.

***formant la majorité des membres en exercice.***

**Étaient absents excusés :**

Mme AYDINLIS           ↪   pouvoir à M.PUJOL  
 Mme RIERA-UBIERGO   ↪   pouvoir à Mme COLIN  
 Mme BUI QUANG DA   ↪   pouvoir à Mme MONNIN (jusqu'à 22h09)  
 Mme DHERS

**Étaient présents jusqu'à 22h09 et ayant pris part aux votes sur les délibérations n° 01 et n° 02 :**

Mr HILLAIRET. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. M. LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

8888 8888

**Date de convocation :** 8 octobre 2013

**Date d'affichage :** 22 octobre 2013

8888 8888

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Il est proposé de désigner Madame Maëva THAUVIN secrétaire de séance. Madame Maëva THAUVIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.



### **INFORMATIONS :**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal des Jeunes présentera, en ouverture du prochain Conseil Municipal du 12 novembre 2013, son projet de « Solidarité Sportive pour Tous ».

\*\*

Monsieur le Maire donne lecture des points d'actualité du 18 septembre 2013 au 14 octobre 2013 de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline :

#### **Office Communautaire de Tourisme Rural**

Le conseil communautaire a sollicité le classement en catégorie III de l'Office de Tourisme Communautaire, ce classement ayant pour objectif de permettre à la clientèle touristique d'avoir l'assurance d'une promesse de qualité de service rendu.

#### **Conservatoire communautaire**

Il a été décidé le renouvellement de la convention d'organisation de la « Classe partenaire à horaires aménagés Musique » (CHAM) du Conservatoire Communautaire avec le Collège Georges Brassens de Saint-Arnoult en Yvelines, pour une durée de trois ans.

#### **Conseil Communautaire du 04 novembre 2013**

Lors de sa séance du 04 novembre prochain, il sera proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'adhésion de la CCPFY au groupement de commandes pour attribuer ses contrats d'assurances Dommages-Ouvrages pour la période 2014-2016, ainsi que la convention constitutive désignant le CIG Grande Couronne comme coordonnateur du groupement.



### **DECISIONS prises depuis le Conseil Municipal du 17 septembre 2013 :**

n°	Date	Service	Objet	Montant en €	Date Visa Sous-Préfecture
64	17.09	Médiathèque	Signature d'un contrat avec l'association « Pipelette la chaussette » pour la représentation du spectacle « un cadeau pour moi » mercredi 11 décembre 2013	500 € TTC	24.09
65	18	Scolaire	Signature d'un contrat avec la société VEOLIA relatif à l'exécution du transport en car des élèves des écoles élémentaires pour l'année scolaire 2013/2014 afin de permettre aux élèves de se rendre à la piscine de Rambouillet	151 € la séance	
66	23.09	Jeunesse	Signature d'une convention relative au dispositif Ticket Jeunes avec l'association « la Ligue de l'Enseignement 78 »	/	27.09
67	24.09	Bâtiment	Signature d'un avenant au contrat de prestations techniques de vérification des installations dans les bâtiments de la commune par la société APAVE (pour les locaux du CCAS)	59.80 € TTC	07.10
68	25.09	Animation	Fixation du tarif spécial des places de cinéma pour les séances du samedi et dimanche à 11 heures	<b>Tarif spécial 3,50 €</b> Toutes les séances du jeudi et toutes les séances du samedi et dimanche à 11 heures	03.10

n°	Date	Service	Objet	Montant en €	Date Visa Sous-Préfecture
69	30.09	Animation	Signature d'un contrat entre la société « Sur mesure Spectacle » et la commune pour l'animation « Charrette de barbe à papa, Mascotte Pingouin et Sculpteur sur ballon professionnel » le samedi 14 décembre et le dimanche 15 décembre dans le cadre du marché de Noël	2 415,00 € TTC	02.10
70	08.10	Responsable des Actions Communales	D'ester en justice au nom de la commune contre le recours en excès de pouvoir enregistré le 12 septembre 2013 auprès du Tribunal administratif de Versailles à la demande de l'association « Ambition-Réflexion pour Saint-Arnoult »	/	03.10



## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **01 – DCM 2013/104 – Décision Modificative n°2 du Budget Annexe d'Assainissement**

SUR le rapport de Monsieur BRUNEAU,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

19 voix pour

4 voix contre : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

5 abstentions : Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU.

Mr MONNIN. Mr JEANTET.

**ADOpte** la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe de l'assainissement de la Commune telle que présentée ci-après :

Intitulés	Dépenses	recettes
	<b>proposition</b>	<b>proposition</b>
<b>EXPLOITATION</b>		
D – 023 Virement à la section d'investissement	11 254,00 €	
R – 777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		11 254,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>11 254,00 €</b>	<b>11 254,00 €</b>

Intitulés	Dépenses	recettes
	<b>proposition</b>	<b>proposition</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D – 21311 Bâtiments d'exploitation - opération 25	-14 244,40 €	
D – 13918 Autres	11 254,00 €	
D – 021 Virement de la section de fonctionnement		11 254,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>- 2 990,40 €</b>	<b>11 254,00 €</b>

Ces régularisations permettent de constater un équilibre de la section d'exploitation en dépenses et en recettes de 571 738,61 €, et un équilibre de la section d'investissement en dépenses et en recettes de 973 097,91 €.

• **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.

## 02 – DCM 2013/105 – Taxe d’urbanisme – remise gracieuse de pénalité

SUR le rapport de Mme GNEMMI,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

22 voix pour

6 abstentions : Mme AYDINLIS, M. PUJOL. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO.  
Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

• **SE PRONONCE POUR** la remise gracieuse des pénalités dues par le pétitionnaire de la déclaration préalable n°078 537 11 E 0105 (pour paiement tardif des taxes d'urbanisme (échéance du 15 mai 2013) soit 15,00 € au titre de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l’application des dispositions de la présente délibération.

☞ ☞

## 03 – DCM 2013/106 - Convention d’action foncière pour la réalisation d’un projet urbain en secteur centre-ville, à conclure entre l’Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Les conseillers municipaux des groupes « J’aime St Arnoult » et « Pour un Nouvel Elan » quittent la séance à 22h 09 : Mr HILLAIRET. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. M. LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

\*\*

SUR le rapport de Madame GNEMMI,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**APPROUVE** les termes de la Convention d’action foncière pour la réalisation d’un projet urbain en secteur centre-ville, à conclure entre l’Etablissement Public Foncier des Yvelines et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention. (*Annexe consultable en mairie*).

**PRÉCISE** que la durée de la convention est arrêtée à 3 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l’application des dispositions de la présente délibération.

☞ ☞

## 04 – DCM 2013/107 - Convention de mise à disposition des locaux accueillant la PMI à conclure avec le Conseil Général des Yvelines

SUR le rapport de Mme Aurore COLIN,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE** les termes de la Convention de mise à disposition des locaux accueillant la PMI à conclure avec le Conseil Général des Yvelines. (*Annexe consultable en mairie*).

• **PRÉCISE** que la convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d’un an et se renouvellera par reconduction tacite pour cette même durée sans pouvoir excéder 9 ans.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l’application des dispositions de la présente délibération.

☞ ☞

**05 – DCM 2013/108 - Partenariat relatif au Conseil en Energie Partagé proposé par la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline**

SUR le rapport de Madame GNEMMI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'adhérer au partenariat relatif au Conseil en Energie Partagé proposé par la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline.

**PRÉCISE** que la mission de Conseil en Energie Partagé est arrêtée à 3 ans. Son coût annuel pour la commune, après prise en charge par CCPFY, est de 4 138,86 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

☞ ☞

**Questions diverses :**

Monsieur PUJOL évoque les difficultés rencontrées concernant le local poubelles collectif de la rue des prêtres et souhaite connaître les projets de la Mairie sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique que la question a bien été prise en compte par les services mais que ces derniers ne peuvent tout traiter d'un seul coup

Madame GNEMMI indique qu'une lettre est en cours de rédaction mais qu'elle va au-delà de la problématique des déchets, d'où le retard dans le traitement.

Monsieur PUJOL fait état des problèmes de sécurité liés au stationnement sur les trottoirs rue Sainte Scariberge et souhaite connaître les solutions de la Mairie.

Monsieur le Maire indique que ce stationnement sur les trottoirs est un problème général sur la commune. Ce point sera traité lors de la prochaine commission extramunicipale sur la sécurité prévue le 22 octobre prochain.

Mme BRETAGNE souhaite que la piste d'une solution via un marquage peinture soit examinée.

Monsieur PUJOL fait état des problèmes de stationnement de certains véhicules rue des prêtres ainsi que des encombrants Rue Basse et souhaite connaître les solutions de la Mairie.

Monsieur BRUNEAU indique que ces points seront traités lors de la prochaine commission extramunicipale sur la sécurité prévue le 22 octobre prochain suivie de la commission voirie du 24 octobre 2013.

☞ ☞

***L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22h 55***

le Maire

**Jean-Claude HUSSON**